

Compte-rendu de la Réunion 2025 n°2 du Réseau des ACP des Vosges

Le jeudi 18 septembre 2025 de 8h30 à 11h30

« L'hygiène alimentaire en collectivité »

Nombre de participants : 18

Intervenants :

Céline KELLER, service PACT du CDG88, coordinatrice des conseillers de prévention

Elodie NOIRIEL, service PACT du CDG88

Mathieu JACOMONT, service PACT du CDG88

Déroulement de la réunion

- Introduction : nouveautés, dates, ...
- L'hygiène alimentaire :
 - ✓ Hygiène alimentaire : Plan de Maîtrise Sanitaire, équipements de protection, suivi et remise en températures, formation des équipes.
 - ✓ Nettoyage efficace et sécurisé : Plan de nettoyage, Certibiocides, choix des produits d'entretien, centrale de dilution.
 - ✓ Prévention des risques : Identification des risques et mise en place de mesures adaptées.

Prochaine réunion du réseau des ACP des Vosges

Mardi 2 décembre 2025, au CDG88, Uxegney

Infos diverses

Documents joints :

- Support de présentation joint au présent compte-rendu

Le calendrier des dates de réunion des instances du CDG88 est disponible : <https://88.cdgplus.fr/la-gestion-des-carrieres/les-instances-commissions/calendrier-des-instances-paritaires/>

L'hygiène alimentaire

Documents joints :

- Support de présentation joint au présent compte-rendu
- Documents et supports pour l'organisation d'un 1/4 sécurité (traçabilité & chasse aux risques)

Liens :

- Support tutoprev de l'INRS : il existe des brochures tutoprev (version papier) : dans le moteur de recherche de la page d'accueil de l'INRS, taper : Tutoprev

Poser une question à l'INRS

Espace Presse

Tous nos sites



Santé et sécurité au travail



Rechercher sur le site...

OK

INRS | Actualités | Démarches de prévention | Risques | Métiers et secteurs d'activité | Services aux entreprises | Publications et outils

ou une version interactive en ligne : <https://ressources.inrs.fr/tutoprev/index.html>

Hygiène alimentaire

Fiches animation ¼ sécurité type « chasse aux risques » :



A)



B)



c)



D)

Exemple de fiche traçabilité (réception marchandises) :

[illegible]

❓ Question : Peut-on faire porter aux agents de sur-chaussures comme on peut le voir dans certains fast food ?



Réponse : Il est possible de fournir aux agents des surchaussures en caoutchouc (cf photo) en cas de restrictions émises par le médecin du travail concernant le port de chaussures de sécurité coquées (douleurs aux chevilles, etc.). Dans le cas contraire, le port des chaussures de sécurité est obligatoire.

❓ Question : L'alliance est-elle autorisée en cuisine ?

Réponse : Oui, le port de l'alliance est autorisé en cuisine. C'est le seul bijou faisant exception à l'interdiction. En revanche, tous les autres bijoux, ainsi que les faux ongles et faux cils, sont interdits pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire.

- **Collectivités ayant mis en place du mobilier taille adulte pour les enfants :** Vittel et La Neuveville devant Lépages.
Et peut être d'autres collectivités dont nous n'avons pas connaissance...

Fin 11h35